CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro	Objet	Approuvée
2025-04-15/04	Finances - Vote du compte de gestion 2024	OUI
2025-04-15/05	Finances - Vote du compte administratif 2024	OUI
2025-04-15/06	Finances - Affectation des résultats 2024	OUI
2025-04-15/07	Finances - Vote du budget primitif 2025	OUI
2025-04-15/08	Finances - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025	OUI

Elles sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

https://www.ville-st-jean-bonnefonds.fr/ccas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20250418-DEL20250415-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Le 15 avril 2025, à 17h00 heures,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : M. CHAVANNE - A. GARZENA - C. IMBERT - P. FAURE - S. BONNIER - M. GACON - M. MOUNIER - K. FLEURY-ALCARAZ - D. DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : S. FALCON à P. FAURE

Absents : C. DECOT

Secrétaire de la séance : Christian IMBERT

Finances – Approbation du compte de gestion 2024 /04

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2343-1 et D.2343-2 et suivants,

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'y rattache,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil d'administration déclare que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité des suffrages exprimés.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 18 avril 2025

Le Président, **Le secrétaire de séance,**

Marc CHAVANNE **Christian IMBERT**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification. (Article R421-1 du CJA)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20250418-DEL20250415-05-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Le 15 avril 2025, à 17h00 heures,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : M. CHAVANNE - A. GARZENA - C. IMBERT - P. FAURE - S. BONNIER - M. GACON - M. MOUNIER - K. FLEURY-ALCARAZ - D. DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : S. FALCON à P. FAURE

Absents : C. DECOT

Secrétaire de la séance : Christian IMBERT

Finances – Approbation du compte administratif 2024 /05

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31 et D.2342-11 ;
Considérant que M. le Président est sorti lors des débats et du vote ;

Le Conseil d'administration,
Réuni sous la présidence de Anne GARZENA,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Marc CHAVANNE, Président,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2024,

- lui donne acte de la présentation faitre du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (ce compte administratif fait apparaitre un résultat identique à celui du compte de gestion) :

VUE D'ENSEMBLE DES CA & BP

		CA 2024		BP 2025	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
resultat année n	Fonctionnement	36 705,90 €	44 206,44 €	42 206,14 €	30 000,00 €
	Investissement				
Report année n-1	Fonctionnement		4 705,60 €		12 206,14 €
	Investissement				
TOTAL		36 705,90 €	48 912,04 €	42 206,14 €	42 206,14 €
SOLDE D'EXECUTION		12 206,14 €		0,00 €	

		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Rar année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement				
	Investissement				
TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	36 705,90 €	48 912,04 €	42 206,14 €	42 206,14 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		36 705,90 €	48 912,04 €	42 206,14 €	42 206,14 €
SOLDE BUDGETAIRE		12 206,14 €		0,00 €	

- compare les identités de valeurs avec les identifications du compte de gestion relatives au résultat reporté, aux exploitations de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- arrête les résultats définitifs et approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif 2024 du budget général tel qu'il figure ci-dessus.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 18 avril 2025

Le Président, **Le secrétaire de séance,**

Marc CHAVANNE **Christian IMBERT**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification. (Article R421-1 du CJA)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20250418-DEL20250415-06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Le 15 avril 2025, à 17h00 heures,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : M. CHAVANNE - A. GARZENA - C. IMBERT - P. FAURE - S. BONNIER - M. GACON - M. MOUNIER - K. FLEURY-ALCARAZ - D. DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : S. FALCON à P. FAURE

Absents : C. DECOT

Secrétaire de la séance : Christian IMBERT

Finances – Affectation des résultats 2024 /06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil d'administration est invité à délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2023, conformément aux sommes déjà inscrites au budget primitif, à savoir :

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT					0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT			12 206,14 €			12 206,14 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	12 206,14 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	12 206,14 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 A REPRENDRE (LIGNE 001) 0,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2024 comme suit :

- au compte 002 : 12 206,14 €

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 18 avril 2025

Le Président, **Le secrétaire de séance,**

Marc CHAVANNE **Christian IMBERT**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification. (Article R421-1 du CJA)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20250418-DEL20250415-07-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Le 15 avril 2025, à 17h00 heures,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : M. CHAVANNE - A. GARZENA - C. IMBERT - P. FAURE - S. BONNIER - M. GACON - M. MOUNIER - K. FLEURY-ALCARAZ - D. DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : S. FALCON à P. FAURE

Absents : C. DECOT

Secrétaire de la séance : Christian IMBERT

Finances – Approbation du budget primitif 2025 /07

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-36 et L. 2312-1 ;

Considérant la tenue du débat sur les orientations générales du budget général pour l'exercice 2025, lors de la séance du Conseil d'administration du 20 mars 2025 ;

Considérant la possibilité offerte par la nomenclature de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le budget primitif 2025 est présenté au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, après les discussions et débats, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'adopter le budget primitif 2025 qui lui est proposé, équilibré de la manière suivante :

VUE D'ENSEMBLE DES CA & BP

		CA 2024		BP 2025	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
resultat année n	Fonctionnement	36 705,90 €	44 206,44 €	42 206,14 €	30 000,00 €
	Investissement				
Report année n-1	Fonctionnement		4 705,60 €		12 206,14 €
	Investissement				
TOTAL		**36 705,90 €**	**48 912,04 €**	**42 206,14 €**	**42 206,14 €**
SOLDE D'EXECUTION		**12 206,14 €**		**0,00 €**	

		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Rar année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement				
	Investissement				
TOTAL		**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	36 705,90 €	48 912,04 €	42 206,14 €	42 206,14 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		**36 705,90 €**	**48 912,04 €**	**42 206,14 €**	**42 206,14 €**
SOLDE BUDGETAIRE		**12 206,14 €**		**0,00 €**	

- de donner au Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

- d’autoriser le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

- d’autoriser le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 18 avril 2025

Le Président,	**Le secrétaire de séance,**
Marc CHAVANNE	**Christian IMBERT**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification. (Article R421-1 du CJA)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20250418-DEL20250415-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Le 15 avril 2025, à 17h00 heures,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : M. CHAVANNE - A. GARZENA - C. IMBERT - P. FAURE - S. BONNIER - M. GACON - M. MOUNIER - K. FLEURY-ALCARAZ - D. DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : S. FALCON à P. FAURE

Absents : C. DECOT

Secrétaire de la séance : Christian IMBERT

Finances – Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 /08

Il est proposé au Conseil d'administration un tableau récapitulatif proposant le versement de subventions à diverses associations sociales.

Au vu des demandes et après analyse, il est proposé de voter le versement des subventions suivantes :

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Proposition 2025
SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT	***2 190,00***	***2 250,00***	***2 250,00***	***2 500,00***
CCAS	***2 190,00***	***2 250,00***	***2 250,00***	***2 500,00***
AFSEP	*80,00*	*80,00*	*80,00*	*80,00*
Banque alimentaire	*800,00*	*800,00*	*800,00*	*800,00*
Docteur clown	*80,00*	*80,00*	*80,00*	*80,00*
Alzheimer	*80,00*	*80,00*	*80,00*	*80,00*
AIMCP	*50,00*	*50,00*	*50,00*	*50,00*
St Vincent de Paul	*350,00*	*350,00*	*350,00*	*350,00*
Secours populaire	*250,00*	*250,00*	*250,00*	*250,00*
SOS Amitié	*50,00*	*50,00*	*50,00*	*50,00*
Bibliothèque CHU	*100,00*	*100,00*	*100,00*	*100,00*
Addiction Alcool Vie libre	*350,00*	*350,00*	*350,00*	*350,00*
Association prévention routière		*,00*	*0,00*	*50,00*
APF France Handicap		*,00*	*0,00*	*50,00*
AIMV	*,00*	*,00*	*0,00*	*0,00*
Restaurant du coeur	*,00*	*,00*	*0,00*	*0,00*
Comité parrainage pour un logement Un toit pas sans toi		*60,00*	*60,00*	*210,00*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le versement des subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 18 avril 2025

Le Président, **Le secrétaire de séance,**

Marc CHAVANNE **Christian IMBERT**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification. (Article R421-1 du CJA)